



Aulnoye-Aymeries.fr
Une ville en mouvement

Direction de l'Education
Service recouvrements
Pascale ROUSSEAU
Tél . 0327536381
pascale.rousseau@aulnoye-aymeries.fr

Inscription à la restauration scolaire 2017/2018

Une permanence aura lieu :

du lundi 21 août au vendredi 1^{er} septembre
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
(sauf vendredi après-midi).

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la régie unique fonctionne en prépaiement dans le recouvrement des activités de la restauration scolaire.

Cela consiste à **créditer obligatoirement à l'avance** une somme sur votre compte famille pour autoriser la réservation des repas. Vous pourrez verser cette somme sur ce compte soit :

- En ligne, en vous connectant sur www.aulnoye-aymeries.fr. Cliquez sur l'onglet « portail familles » puis renseignez vos identifiants (générés par la création de votre 1^{ère} facture)
- En espèces ou en chèques en mairie - service restauration/recouvrement,

NB : Toute nouvelle inscription doit être effectuée en Mairie et non sur le portail familles

La tarification :

Pour les enfants domiciliés sur Aulnoye-Aymeries :

Repas maternel : 2.70 € ; repas primaire : 2.85 €

Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune :

Repas maternel : 4.00 € ; repas primaire : 4.30 €

CENTRE ADMINISTRATIF - BP 109 - 59620 AULNOYE-AYMERIES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E